

# Appel d'offres

## REACTIV'PME

AGEFOS PME Midi Pyrénées

---

## Cahier des charges du projet

Date de lancement de l'appel d'offre : 1<sup>er</sup> février 2011

Date de clôture des candidatures : 25 février 2011 (lot 1) ; 17 mars 2011 (lot 2,3 et 4)

VERSION 03-2011

**Attention : La candidature doit impérativement être adressée à AGEFOS PME**

# Sommaire du document

Présentation d'AGEFOS PME	P 3
Présentation du projet REACTIV'PME	P 4
Contenu et modalités de cet appel d'offre	p 7
Présentation du cahier des charges	P 9

## ORGANISME COMMANDITAIRE

### **AGEFOS PME MIDI YRENEES**

Association régionale agissant pour le compte du Fond d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises dénommée AGEFOS PME.

#### **Nos missions**

- ↳ Étude des besoins de Formation Professionnelle et conseil auprès des PME et TPE.
- ↳ Financement de la Formation Professionnelle des salariés.
- ↳ Recherche de cofinancements.
- ↳ Information des organismes de formation.

#### **Nos actions**

- ↳ Favoriser et développer la Formation Professionnelle Continue dans les PME et TPE.
- ↳ Informer, sensibiliser, conseiller les entreprises et les salariés.
- ↳ Accompagner les entreprises dans la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des compétences et des actions de formation.
- ↳ Favoriser l'emploi par l'alternance.
- ↳ Promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle dans l'entreprise au profit de l'employabilité des salariés.

## CONTENU DE L'APPEL D'OFFRE REACTIV'PME

Cet appel d'offre global pour le projet se répartit en **2 lots correspondant à l'offre de service REACTIV'PME**

1. Réalisation d'audit « flash », mise en place de nouveaux outils + phase de suivi.
2. Phase stratégie.

Chaque prestataire candidat peut se positionner sur un ou plusieurs lots, ce choix est précisé en page de couverture de son dossier de candidature. Il ne sera retenu que pour l'un d'entre eux .

La réponse, comprendra impérativement :

1. une fiche de présentation de l'organisme prestataire candidat ;
2. une fiche de présentation de l'intervention répondant au cahier des charges du lot concerné ; des exemples d'actions réussies où ils ont occupé soit une position de maître d'œuvre d'un chantier plus global, soit une position d'expert en lien avec le lot retenu ;
3. le prix/journée HT par entreprise ;
4. une listes des intervenants pressentis ;
5. les dates d'intervention possibles à partir du 31 mars 2011 et jusqu'au 30 novembre 2012.

# LE PROJET REACTIV'PME 2011

AGEFOS PME Midi Pyrénées

## LE CONTEXTE GLOBAL

L'action de GPEC collective REACTIV PME est la reconduction d'un projet innovant conçu dès 2009 à l'initiative conjointe de l'Etat et des partenaires sociaux.

En effet la crise économique mondiale a affectée directement ou indirectement l'activité de nombreuses TPE et PME régionales .

Face à ces difficultés économiques , les entreprises doivent pouvoir disposer d'outils se suivi fiables leur permettant d'élaborer une stratégie de sortie de crise, crédible, dans une logique de développement pérenne et de recherche de partenariats.

Sous l'impulsion de l'Etat, de la CGPME 31 et de l'Agefos PME Midi-Pyrénées, le projet Réactiv PME est né de ce besoin d'accompagnement ciblé à une stratégie de sortie de crise.

Cet accompagnement s'est traduit par la mise à disposition pour les PME d'un consortium de consultants experts et la création d'outils dédiés, susceptibles d'être reproduits, capitalisés, transférés.

L'idée étant de fournir et mettre en œuvre des stratégies de rebond crédibles et pérennes pour développer l'emploi et les compétences sur le territoire, grâce à la revitalisation du tissu industriel (idée d'essaimage, d'expérimentation, d'innovation, de tête de pont pour la diversification et la mise en réseau...).

La possibilité d'appuyer la structuration de filières industrielles dans tous les domaines, a fait aussi partie des réflexions du comité de pilotage.

L'accompagnement REACTIV'PME a porté en 2010 sur une vingtaine d'entreprises et plus de 160 jours de consulting. Forts de ce succès, les partenaires du projet ont souhaité renouveler l'opération sur une logique de repositionnement des entreprises au sortir de la crise mondiale en conservant la nature industrielle des PME accompagnées.

## L'OBJECTIF GENERAL DU PROJET REACTIV'PME 2011/2012

La deuxième vague 2011/2012 du projet REACTIV'PME doit porter sur une trentaine d'entreprises et proposer un accompagnement renforcé, permettant aux entreprise d'affirmer leur compétitivité dans un environnement mondial en constante évolution.

Suite aux Etats Généraux de l'industrie qui se sont tenues en 2010, les membres du comité de pilotage ont souhaité réfléchir et travailler sur des modules d'accompagnement particuliers :

- l'innovation industrielle (la valoriser, la faire grandir, la conserver) ;
- l'export ;
- l'optimisation de la production.

L'action collective a vocation à accompagner, - **des entreprises en mutation ,qui ont un potentiel réel et souhaitent grâce à un appui ciblé pouvoir se repositionner sur les marchés en adaptant leur organisation interne et leur stratégie de développement au nouveau contexte issu de la crise économique mondiale de ces 2 dernières années.**

**Le Comité de pilotage qui regroupe différents services de l'Etat , AGEFOS Midi-Pyrénées et la CGPME mobilise l'ensemble de ses réseaux pour identifier les TPE-Pme qui pourraient bénéficier de cet appui.**

## LES PARTENAIRES DU PROJET

**Les acteurs principaux** intervenant aux différentes étapes de l'opération sont l'AGEFOS PME – porteur de projet – qui travaille en lien avec la CGPME Haute-Garonne, le Comité de pilotage (COFIL) qui comprend les représentants de la DIRECCTE (services : Développement industriel, technologique et international, Emploi et compétences), de la DRFIP, de l'AGEFOS PME Haute-Garonne et de la CGPME Haute-Garonne.

Le comité se réserve le droit en cas de besoin de faire ponctuellement appel sur un dossier donné à un « expert » extérieur (BdF, CCI...).

## LA DEMARCHE GLOBALE REACTIV'PME

- ✓ Un comité de pilotage regroupant des services de l'Etat , les responsables d'AGEFOS PME MP, la CGPME et toute instance dont la présence systématique ou ponctuelle paraîtrait utile aux membres de droit du COFIL, se réunit tous les mois.
  - ✓ Des entreprises, qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans le projet, sont signalées par un réseau de partenaires et bénéficient d'une sensibilisation à la nature de l'action.
  - ✓ Le comité de pilotage mandate un consultant de la plateforme pour réaliser un audit flash de deux jours.
  - ✓ A l'issue de cet audit le consultant présente un plan d'action – validé par le dirigeant – en deux phases :  
La première vise à consolider un ou plusieurs volets du fonctionnement de l'entreprise ; l'ensemble de ces volets : financiers, commerciaux, Rh ect...étant systématiquement abordé lors de l'audit/diagnostic flash .  
La seconde vise à permettre au dirigeant de réfléchir de manière plus approfondie à un axe de développement spécifique :
  - ✓ Le comité de pilotage prend alors une décision de « Go/No go ».
  - ✓ L'entreprise bénéficiaire engage alors avec les consultants la phase active du travail :  
Soit 2 étapes successives :  
- une phase de « consolidation » avec l'appui du consultant « maître d'œuvre »  
- une phase de réflexion/développement ciblée avec les cabinets spécialisés sur l'une et/ou l'autre des thématiques suivantes : innovation, export, production
- Le dirigeant bénéficie durant sa démarche de plusieurs ½ journée d'appui d'un coach qui assure la cohérence des 2 phases ;
- ✓ Les consultants mettent en œuvre des actions de capitalisation, transfert, échanges de pratiques (2 demi-journées) à destination du COFIL.

# MODALITES DE L'APPEL D'OFFRE REACTIV'PME 2011

## LOTISSEMENT

Le projet REACTIV PME se structure autour de l'intervention conjointe de deux LOTS : la maîtrise d'œuvre (LOT 1) et l'expertise (LOTS 2, 3 et 4) :

- ⇒ Il est entendu que l'ensemble des consultants retenus doivent accepter ce schéma de fonctionnement.
- ⇒ Il est entendu qu'un cabinet ne peut répondre à cet appel à proposition qu'au titre exclusif de maître d'œuvre OU à celui d'expert.
- ⇒ Deux cabinets et/ou consortium seront retenus au titre de maître d'œuvre (LOT 1) un seul cabinet expert sera retenu sur chacun des lots 2, 3 et 4.

## PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Cet appel d'offre est proposé par AGEFOS PME Midi Pyrénées à tout organisme de conseil répondant aux conditions de régularité d'activité.

## ENVOI DES CANDIDATURES

L'organisme candidat devra retourner son dossier de candidature (**en six exemplaires**) avant le 25 février 2011 :

- **par courrier postal** (le cachet de la poste faisant foi) à :  
AGEFOS PME Midi Pyrénées  
Cellule Financements Publics  
14 avenue de l'Europe  
Parc Technologique du Canal  
BP 42125  
31521 RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX

## DELAIS IMPARTIS

- ↻ Envoi de l'appel à projet au prestataire : 1<sup>er</sup> février 2011.
- ↻ Date limite de retour de proposition du prestataire :  
**25 février 2011 (lot 1) ; 17 mars 2011 (lot 2,3 et 4).**
- ↻ Audition des prestataires pré-sélectionnés : le 28 mars 2011.
- ↻ Démarrage des actions prévu : avril 2011.

## CRITERES DE SELECTION

Un comité de pilotage examinera les candidatures et communiquera avant fin mars 2011 individuellement au porteur la sélection ou le rejet de son projet. Le COPIL se réserve la possibilité de demander à un ou plusieurs des candidats de venir présenter sa proposition.

Des critères seront pris en compte plus favorablement :

- ↻ le respect des contenus,
- ↻ le respect des contraintes organisationnelles et financières,
- ↻ les réponses en consortium sont encouragées afin de pouvoir offrir aux entreprises un éventail de conseils le plus large possible. De plus la volonté d'accompagner le dirigeant de manière concertée et cohérente sur l'ensemble des 2 phases doit inciter les candidats

à la maîtrise d'œuvre à s'assurer qu'il seront à même d'assumer également le volet « coaching » de la prestation.

Bien que l'action soit fortement orientée sur des thématiques propres à l'industrie et à la stratégie d'entreprise, le COPIL a des attentes fortes et unanimes sur la nécessité de considérer au premier chef les conséquences d'un projet d'entreprise en termes d'impact humain : création d'emploi directs ou indirects, sécurisation des parcours, développement de l'employabilité, organisation interne, formation et développement des compétences.

En outre, conscient du fait qu'un projet d'entreprise n'est rendu possible et efficace que par une appropriation forte de ses enjeux par les équipes dirigeantes, le COPIL attend des cabinets maître d'œuvre des expériences significatives en termes de coaching et d'accompagnement au changement.

## **CLAUSES PARTICULIERES**

### **Obligation de publicité :**

- L'organisme intermédiaire s'engage à assurer la publicité et notamment la diffusion des logos des financeurs sur l'ensemble des documents : L'ETAT. AGEFOS PME et le FPSPP.

### **Clause de confidentialité :**

- L'ensemble des outils et méthodes conçus et utilisés dans le cadre du projet REACTIV'PME resteront la propriété d'AGEFOS PME et ne pourront être utilisés à d'autres fins sans l'accord express d'AGEFOS PME.
- Les outils initiaux apportés par les consultants respectifs et servant à la construction d'outils et méthodes utilisés dans le cadre de la démarche REACTIV'PME restent la propriété des consultants.
- Dans le cadre de sa mission, le prestataire est tenu au devoir de réserve et s'engage à observer une stricte discrétion quant aux informations qu'il sera amené à connaître dans l'exercice et à l'occasion de sa mission. Il s'engage à ne pas effectuer de copies ni transmettre à autrui les fichiers informatiques qu'il réalise ou dont il a communication dans le cadre de ce projet.

**CAHIER DES CHARGES  
DU PROJET  
REACTIV'PME 2011**

AGEFOS PME Midi Pyrénées

# PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET

## LOT N°1 : Maîtrise d'œuvre

Le cabinet désigné comme maître d'œuvre assure :

↳ Les entreprises signalées, qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans l'Action Collective et que le COPIL a accepté **bénéficiaire d'un audit/diagnostic** « flash » de 2j du consultant maître d'œuvre retenu. Cet audit à 360° doit permettre d'identifier les forces et faiblesses de l'entreprise, de consolider ses points faibles et en donnant au dirigeant une image lisible de son entreprise à l'instant t de lui permettre réfléchir à sa stratégie de développement et/ou de repositionnement.

Il pourra ainsi ensuite travailler sur le thème de développement retenu : innovation / production / export.

↳ A l'issue de cet audit **le consultant présente un plan d'action / formation – validé par le dirigeant – au COPIL.**

Ce plan doit permettre à l'entreprise avec l'appui des consultants :

1/ de mettre, en place, s'ils n'existent pas encore ou sont incomplets, les outils nécessaires à une gestion saine de l'entreprise et à un suivi optimal des différents volets de son activité (comptabilité, RH, production...);

2/ d'identifier et de prioriser les axes de son développement futur en termes d'innovation / production / export.

↳ **Le comité de pilotage prend alors une décision de « Go/No go »** (d'acceptation ou rejet de la participation de l'entreprise à l'AC).

↳ **L'entreprise bénéficiaire engage alors avec le consultant Maître d'œuvre et le ou les cabinets experts la phase active du travail.**

Le plan validé comprend obligatoirement trois phases de durée variable selon les entreprises et les problématiques rencontrées :

- **Une phase de mise en place des nouveaux outils visant à renforcer les fondations de l'entreprise.**
- **Une phase de travail sur la stratégie retenue en termes d'innovation / production / export.**
- **Une phase de suivi** prévoyant des rendez-vous consultants/chef d'entreprise afin de vérifier la bonne appropriation par l'entreprise des nouveaux outils mis en place et l'évolution des axes de développement choisis.

↳ 2 demi-journées à destination des prestataires à l'AC, seront également organisées par le COPIL, ces journées ont vocation à être des temps d'échange.

↳ Un rendez-vous à six mois sera réalisé par le prestataire auprès de chaque bénéficiaire de l'AC afin de voir le suivi donné par l'entreprise aux préconisations et mesurer le besoin éventuel d'un accompagnement par un autre dispositif si nécessaire.

↳ Le maître d'œuvre s'assure de la tenue et la cohérence globale de l'accompagnement :

- articulation entre les différents intervenants,
- reporting régulier devant le COPIL,
- tenue des plannings et des objectifs,
- homogénéité des livrables,
- synthèse, suivi, évaluation, capitalisation.

**LOT N°2 : INNOVATION**

**LOT N°3 : PRODUCTION**

**LOT N°4 : EXPORT**

**Les cabinets spécialisés retenus au titre de ces différents lots devront disposer d'une expertise forte dans l'un de ces domaines mais aussi pouvoir démontrer une réelle connaissance du fonctionnement quotidien d'une entreprise et des contraintes et impératifs auxquels sont soumis les dirigeants qu'ils vont accompagner dans leur réflexion stratégique.**

### **CONDITIONS FINANCIERES**

Le coût consultant global (maîtrise d'œuvre + expertise) ne devra pas dépasser 1 000€/HT jour soit un coût maximum par entreprise accompagnée de 15 000€.